BORDEAUX MÉTROPOLE	**Conseil du 7 juillet 2017**	***Délibération***
	Direction générale Mobilité **Direction de la multimodalité**	***N° 2017-485***

Convention de partenariat Parcub Bordeaux Métropole/Bordeaux Métropole pour l'opération "sans ma voiture" - Décision - Autoristion

Madame Brigitte TERRAZA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Pour promouvoir les mobilités alternatives à l'automobile individuelle et mettre en avant les possibilités de changement d'usage, Bordeaux Métropole s'est donné pour objectif, dans l'axe 5 de sa stratégie des mobilités adoptée le 22 janvier 2016, de faciliter l'utilisation des services de transports par tous les citoyens en développant notamment des actions marketing autour des services proposés par Bordeaux Métropole . Par ailleurs, elle prévoit dans l'action 2.4 de favoriser la pratique à grande échelle du covoiturage et de l'autopartage.

En 2015, Bordeaux Métropole avait soutenu la société d'autopartage Koolicar dans l'expérimentation d'une opération « sans ma voiture », ayant pour objet de proposer à des automobilistes de se séparer de leur véhicule personnel pour une période de deux mois en échange d'un kit de mobilité (abonnements offerts et/ou offres promotionnelles des partenaires locaux de mobilité) favorisant l'approche et l'usage des modes de déplacement alternatifs tels que les transports en commun, l'autopartage, le covoiturage, le vélo et la marche à pied.

Cette édition de 2015 ayant eu des résultats fructueux (30 participants, dont 80% souhaitant la revente de leurs véhicules à l'issue de l'opération) et des vertus pédagogiques avérées en faveur des modes alternatifs, Bordeaux Métropole a retenu la société Koolicar - dans le cadre d'un marché à procédure adaptée - pour la reconduite de cette opération sur le territoire métropolitain du 31 mai au 1er juillet 2017, ouverte à environ 100 personnes, dont 70 participants à ce jour.

Forte de ce succès, Bordeaux Métropole souhaite prendre le pilotage d'une seconde édition en 2017, en lien avec différents projets de mobilité emblématiques qu'elle porte cet été, notamment la semaine de la mobilité et l'expérimentation de fermeture du Pont de pierre à la circulation automobile, afin d'accompagner plus particulièrement les automobilistes de la rive droite dans leur transition vers une mobilité plus durable.

Pour ce faire, elle a réuni plusieurs acteurs de la mobilité du territoire – dont Parcub Bordeaux Métropole - pour proposer des solutions avantageuses aux participants durant toute la durée de l'opération. Cette action

se déroulera du 17 septembre au 20 octobre 2017. La cérémonie officielle de « remise de clés » (de voitures) de l'opération se fera pendant la semaine de la mobilité. Comme pour les deux précédentes opérations, Parcub Bordeaux Métropole propose de réserver des places de stationnement dans ses parkings pour permettre le stockage sécurisé des véhicules des participants.

Pour cette opération, Parcub Bordeaux Métropole propose à Bordeaux Métropole de réserver 70 places de parking dans un lieu centralisé, le parking Front du Médoc, où les véhicules des participants à l'opération sans ma voiture seront stockés gratuitement pendant la durée de l'opération selon les conditions décrites dans la présente convention.

Ce partenariat avec Parcub Bordeaux Métropole devrait donc concourir à compléter les offres de mobilité qui seront proposées aux participants par Bordeaux Métropole et ses partenaires : réductions tarifaires sur le réseau Transports Bordeaux Métropole (TBM), abonnements réduits aux services d'autopartage, prêts de vélos métropolitains…

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5217-2

VU le Code des transports et notamment ses articles L1231-1 et L1231-8

VU la délibération n°2016/7 du Conseil métropolitain du 22 janvier 2016 relative à la sStratégie métropolitaine pour les mobilités ;

VU la délibération n° 2013/0887 du Conseil métropolitain du 15 novembre 2013 relative à la charte des mobilités de la Métropole Bordelaise ;

VU la délibération n° 2011/84 du Conseil métropolitain du 11 février 2011 relative à l'adoption du plan climat de Bordeaux Métropole ;

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE

Les actions menées par Bordeaux Métropole dans le cadre de son partenariat avec Parcub Bordeaux Métropole pour la promotion des alternatives durables de déplacement dans le cadre de l'opération « sans ma voiture » s'inscrivent pleinement en cohérence avec les objectifs de report modal qu'elle s'est fixés dans son plan climat et ses actions en faveur de la stratégie métropolitaine des mobilités.

DECIDE

Article unique : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole, à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les termes du partenariat entre Parcub Bordeaux Métropole et Bordeaux Métropole concernant l'opération « sans ma voiture ».

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 7 juillet 2017

REÇU EN PRÉFECTURE LE : **7 AOÛT 2017** **PUBLIÉ LE :** **7 AOÛT 2017**	Pour expédition conforme, le Vice-présidente, Madame Brigitte TERRAZA